

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

1ÈRE Réunion de 2015

Séance du 28/29 janvier 2015

CG20150128_24
id. 1435

Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

PROGRAMME DE VOIRIE 2015

Dans la continuité de l'année 2014, la voirie reste une priorité du budget d'investissement, notamment afin de **maintenir un bon niveau de service** pour notre réseau routier et d'assurer la poursuite de l'effort consenti dans la **lutte contre l'insécurité routière**.

Pour 2015, le budget d'investissement routier proposé hors opérations spécifiques est supérieur à celui de l'an dernier soit : **15 179 000 €** contre 11 670 000 € au budget primitif (BP) 2014.

Il s'articule autour de deux axes principaux :

- **l'achèvement des programmes antérieurs**, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.

- **la programmation 2015-2016**, composée majoritairement d'opérations de remise en état des routes, d'opérations de réparation d'ouvrages d'art et d'opérations de sécurité.

Comme en 2014, les missions du centre technique départemental (CTD) sont valorisées dans un programme d'investissement spécifique présenté en annexe 3 du présent rapport.

Enfin, la programmation d'une partie du gros entretien de voirie vous sera proposée lors de la session fiscale, sachant que, pour le reste, les enveloppes d'entretien réparties sur les subdivisions départementales permettront de traiter les urgences et les besoins constatés en sortie d'hiver.

A ce programme, s'ajoutent les opérations spécifiques suivantes :

- la poursuite de la remise à niveau des ponts bowstring sur le canal,
- la poursuite du programme d'itinéraires cyclables,
- la remise en état des quais le long de la Garonne,

I – BILAN DES PROGRAMMES ANNUELS

Les programmes antérieurs à 2012 sont entièrement réalisés.

Le programme 2012-2013 comprend **65** opérations inscrites au BP 2012 pour un montant de **11 924 000 €** comportant :

a) 47 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises pour un montant total de 9 770 000 € (annexe 1.1) :

- 44 opérations sont réalisées,

- 2 opérations sont en cours de travaux (reprofillement de chaussée RD11e1 et e2 à Valence d'Agen, réparation du tunnel de Bône RD115 à Saint-Antonin-Noble-Val) ;

- 1 opération reste à lancer, aménagement de carrefour RD72/VC1 et VC2 à Meauzac.

b) 15 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser en régie par le Centre Technique Départemental pour un montant total de 1 316 000 € (dont 658 000 € de fournitures) (annexe 1.2) :

- **6 opérations** de renouvellement de couche de roulement **sont terminées**,
- **8 opérations** de mise en place de glissières de sécurité **sont terminées** ;
- **1 opération** de mise en place de glissières de sécurité **va débiter**.

c) 3 opérations sur le réseau routier national transféré pour un montant de 838 000 € (annexe 1.3) :

Toutes les opérations sont terminées.

Le programme 2013-2014 comprend **53 opérations** inscrites au BP 2013 et à la DM1 2013 pour un montant de **11 591 000 €** et comportant :

a) 35 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises pour un montant total de 9 024 000 € (annexe 1.4) :

- **28 opérations** sont terminées,
- **2 opérations sont en cours de travaux** (la réparation du tunnel de Bône RD115 à Saint-Antonin-Noble-Val et le reprofillement de chaussée RD928e à Bourret) ;
- **1 opération est lancée** (réparation de l'ouvrage sur la voie ferrée RD6 à Dieupentale) ;
- **4 opérations restent à lancer** (reprofillement de chaussée RD2 à Lauzerte, réparation de l'ouvrage sur le Tarn RD94 à Reyniès et Orgueil, reprofillement de chaussée RD953 c à Valence d'Agen).

b) 16 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser en régie par le Centre Technique Départemental pour un montant total de 1 244 000 € (dont 622 000 € de fournitures) (annexe 1.5) :

Toutes les opérations sont terminées.

c) 2 opérations sur le réseau routier national transféré pour un montant de 1 323 000 € (annexe 1.6) :

Toutes les opérations sont terminées.

Le programme 2014-2015 comprend **59 opérations** inscrites au BP 2014 et à la DM1 à hauteur de **11 830 000 €** et comportant :

a) 43 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises pour un montant total de 9 190 000 € (annexe 1.7) :

- **23 opérations sont terminées,**
- **2 opérations sont en cours** de travaux (reprofillement de chaussée en agglomération RD36 et RD87 à Villebrumier) ;
- **6 opérations sont lancées** (reprofillement de chaussée RD12 à Saint-Aignan, aménagement de carrefour RD33 bis/RD33/RD33Ter à Saint-Projet, aménagement de carrefour RD930/RD94 à Orgueil, reprofillement de chaussée RD999 à Saint-Nauphary, reprofillement de chaussée RD999 à Montauban) ;
- **12 opérations restent à lancer.**

b) 13 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser en régie par le Centre Technique Départemental pour un montant de 1 315 000 € (dont 657 500 € de fournitures) (annexe 1.8) :

- **9 opérations de reprofillement de chaussée sont terminées,**
- **4 opérations de glissières de sécurité sont terminées.**

c) 3 opérations sur le réseau routier national transféré pour un montant de 1 325 000 € (annexe 1.9) :

- **1 opération est terminée** (aménagement de carrefour RD820/RD90 à Caussade),
- **2 opérations sont à lancer** (aménagement de carrefour RD820/RD94 bis à Grisolles, reprofillement de chaussée en agglomération RD820 à Pompignan).

II - PROGRAMME DE TRAVAUX POUR 2015-2016

Le programme de travaux **2015-2016** comporte **48** opérations sur routes départementales, dont **7** seront réalisées en régie par le CTD. A cela s'ajoutent **3** opérations sur l'ex-réseau routier national. Au total, **51 opérations d'investissement** sont programmées pour un montant de **15 179 000 €**, répartis ainsi :

a) Opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises (annexe 2)

Le programme **2015-2016** se compose de **41** opérations pour un montant total de **12 105 000 €**. Il se décline en 4 catégories d'opérations :

- la **remise en état des chaussées hors agglomération**, concerne **16** sections d'itinéraires qui n'ont pas été renforcées dans les précédents programmes,

- la **remise en état des chaussées en agglomération**, concerne **11** sections où certaines communes sont prêtes à engager les aménagements de surface coordonnés avec nos opérations ;

- les **opérations de sécurité**, au nombre de **8**, qui s'inscrivent dans la politique engagée par le Département pour l'amélioration de la sécurité routière, et notamment l'aménagement de carrefours ;

- la **remise en état des ouvrages d'art** : **6** opérations.

Le détail de l'ensemble des opérations inscrites au programme de travaux 2015-2016, figure en annexe n° 2.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- **adopter une autorisation de programme de 12 105 000 € au titre du programme 2015-2016,**

- **ratifier un crédit de paiement de 10 919 405 € sur l'article 231511, sous-fonction 621, (dont 180 000 € au titre du programme 2012-2013, 1 239 405 € au titre du programme 2013-2014, 4 500 000 € au titre du programme 2014-2015 et 5 000 000 € au titre du programme 2015-2016).**

b) Opérations sur le réseau routier départemental réalisées en régie par le centre technique départemental (annexe 3)

Dans les opérations programmées pour 2015-2016, je vous propose d'intégrer au chapitre « renouvellement des couches de roulement hors agglomérations » **5** sections de routes départementales pour un montant de **570 000 €**.

Ce montant ne prend en compte que l'achat des fournitures (granulats et liants) nécessaires à la réalisation des enduits superficiels. Pour évaluer les dépenses liées à ces **5** opérations, doivent être considérés : le coût des salaires des agents qui réalisent ces travaux et l'amortissement du matériel, qui représentent à peu près **50%** du montant global, évalué à **1 140 000 €**.

Au même titre que les opérations citées précédemment, je vous propose de confier au CTD **2** opérations de protection d'obstacles fixes par la mise en place de glissières de sécurité et d'écrans motos. Le coût des fournitures nécessaires à ces opérations de sécurité s'élève à **47 000 €**. Comme précédemment, nous devons intégrer les salaires des agents et l'amortissement du matériel nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Le montant estimé des dépenses pour réaliser ces 2 opérations de mise en place de glissières et d'écrans moto s'élève donc à **94 000 €**.

Au total, pour réaliser ces 7 opérations d'investissement dont l'enveloppe globale représente **1 234 000 € : 617 000 €** sont inscrits au chapitre des crédits d'entretien routier sur l'article **60633 sous-fonction 621** et **617 000 €** au **chapitre 62181 sous fonction 621**.

c) les opérations d'investissement sur le réseau routier national transféré

La dotation de compensation du transfert, attribuée annuellement par l'État, au titre de l'investissement permettra de réaliser en 2014 les 3 opérations suivantes pour un total de **1 840 000 €** (annexe 4) :

- RD 813 - PR 25,330, commune de Castelsarrasin, aménagement de carrefour avec la RD958, pour un montant de **640 000 €**,

- RD 813 - PR 49,300 – commune de Pommevic, aménagement de carrefour avec la RD 116 e1 et la VC, pour un montant de **500 000 €** ;

- RD 820 - PR 55,000 – commune de Dieupentale, aménagement de carrefour avec la RD6, pour un montant de **700 000 €**.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- **adopter une autorisation de programme de 1 840 000 € au titre du programme 2015 sur les routes nationales transférées,**

- **ratifier un crédit de paiement de 1 415 000 € dont 775 000 € au titre de l'année 2014, et 640 000 € au titre de l'année 2015 sur l'article 231511, sous- fonction 621.**

III - LES OPERATIONS SPECIFIQUES

1 - La rénovation des ponts canaux (ponts bowstring)

Par décision du 16 février 2006, le conseil général a décidé, au regard de l'état et du niveau de service, de remplacer les 7 ponts départementaux de type « bowstring » en béton armé qui permettent de franchir le canal latéral à la Garonne et le canal embranchement dit « canal de Montech » par des ponts adaptés au trafic routier moderne tant en largeur qu'en tonnage. Le coût moyen de remplacement d'un ouvrage est de 1,2 M d'€ valeur 2006.

Les ouvrages concernés :

RD	COMMUNES	N° OA	Observations
39	Lacourt Saint Pierre	OA 419	Réalisé en 2012
50	Montbartier	OA 420	Réalisé en 2010
51	Escatalens	OA 421	
77	Montbartier	OA 423	Réalisation prévue en 2012, différée pour cause de réalisation de traverse urbaine
79	Saint Porquier	OA 424	
104	Castelsarrasin	OA 765	Réalisé en 2009
116	Malause	OA 422	Réalisé en 2014

Etat d'avancement :

Les 7 bowstrings, dont le remplacement est prévu dans la délibération, sont limités en tonnage, 16 tonnes, et en largeur, empêchant le croisement de deux véhicules légers sur l'ouvrage.

4 ponts ont été remplacés à ce jour :

RD 104 - commune de Castelsarrasin :

Le nouveau pont, situé en agglomération, permet le passage de véhicules de toutes charges, présente une largeur entre trottoirs de 5,50 m et une bande cyclable de 2,50 m de large. Le changement des caractéristiques de l'ouvrage n'a, à ce jour, pas posé de problème.

RD 39 - Lacourt-Saint-Pierre :

Pont en agglomération, 5,50 m entre bordures et un trottoir de 2,00 m de large. A ce jour, ces travaux n'ont pas engendré de modification notable de comportement et de circulation poids-lourds.

RD 50 – Montbartier :

Pont en entrée d'agglomération. Cet ouvrage donne accès à l'entreprise « in-ivo ». La traversée du bourg a été requalifiée.

RD 116 – Malause :

Depuis sa mise en service, ce pont permet conformément au souhait de la mairie d'interdire l'accès par le village aux poids-lourds.

Au regard des demandes des communes de Montbartier et de Lacourt-Saint-Pierre de maintenir les limitations de tonnage sur les voies malgré la levée de la limitation physique de largeur et de tonnage, la deuxième commission s'est interrogée sur l'opportunité de remplacer les 3 ouvrages restant à programmer.

RD 77 : Commune de Montbartier :

Cet ouvrage, initialement programmé après Lacourt-Saint-Pierre, a été décalé pour ne pas interférer avec les travaux de la traverse de Montbartier. Le pont de la RD 77 est étroit et limité.

Le trafic est faible : 420 véhicules/jour dont 14 poids-lourds. Etroite, la RD 77 n'est pas structurée pour une circulation lourde.

RD 51 : commune d'Escatalens :

Cet ouvrage est situé entre deux axes très fréquentés par les poids-lourds : RD 813 et RD 42 (desserte de la DRIMM). Cet ouvrage est dans un état médiocre. La proximité d'une gravière laisse penser que quelques poids-lourds l'empruntent.

La commune ne désire pas donner un accès au trafic lourd par le village. L'accès à la RD 813 dans le bourg est difficile.

RD 79 : Commune de Saint-Porquier :

Cet ouvrage assure essentiellement la liaison RD 14 / RD 813. La RD 79 traverse le hameau de Bernoye. L'état de l'ouvrage est médiocre mais le risque de rupture est très moyen. Peu de gros poids-lourds l'empruntent. Cet axe ne devrait pas voir sa circulation augmenter à court et moyen termes.

Le remplacement de ces ouvrages ne présente pas un caractère obligatoire, du fait de leur faible impact stratégique, mais ils **doivent toutefois être réparés et renforcés** pour maintenir leur niveau de service actuel et leur assurer une pérennité suffisante à moyen terme.

La réparation de ces ponts est estimée à **200 000€ l'unité** ce qui représente une économie substantielle par rapport à leur remplacement.

La deuxième commission après analyse à émis un avis favorable à la solution réparation lors d'une réunion qui s'est tenue le 3 décembre 2013. Je vous ai proposé lors du vote du budget primitif de 2014 d'adopter cette solution pour les 3 ponts bowstrings restant à remettre en état.

Je vous propose aujourd'hui de réaliser la réparation de **l'ouvrage sur la RD 79 à Saint-Porquier** en préalable aux travaux de renforcement qui doivent être entrepris sur cet axe.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- **Adopter une autorisation de programme de 200 000 € au titre de la réparation de l'ouvrage sur la RD79 à Saint-Porquier ;**
- **ratifier un crédit de paiement de 150 000 € sur l'article 23152, sous-fonction 621.**

2 – Construction du nouveau Pont de Verdun-sur-Garonne

Les travaux de remplacement du pont suspendu de Verdun-sur-Garonne et les finitions de ses abords sont achevés. La régularisation du paiement des acquisitions foncières est en cours.

Depuis 2013, le Département verse les loyers, répartis en :

- loyer d'investissement,
- loyer de maintenance ;
- intérêts financiers.

Je vous demande donc de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de :

- **680 000 € sur l'article 16752 sous fonction 01,**
- **190 000 € sur l'article 6112 sous fonction 621,**
- **923 537 € sur l'article 66182 sous fonction 01.**

3 – Les itinéraires cyclables

a) L'avancement des travaux de la vélo voie verte en bordure du canal de Montech

Un nouveau tronçon de vélo voie verte a été ouvert à la circulation le 1^{er} juillet 2014 entre Montech et Lacourt-Saint-Pierre.

D'une longueur de 5,7 kilomètres, il a été réalisé le long du canal de Montech en direction du Port Canal de Montauban.

Cet itinéraire sera complété lorsque les berges entre Lacourt-Saint-Pierre et Montauban seront stabilisées. Voies Navigables de France a programmé des opérations de confortement en 2015.

Quand ces travaux seront terminés, je vous proposerai la programmation de l'aménagement de la piste cyclable sur ce dernier tronçon (4,2 kilomètres).

Ainsi, cet itinéraire inscrit au schéma national des itinéraires de 2010 sera terminé et viendra compléter 70 km de vélo voie verte déjà réalisés entre Lamagistère et Pompignan.

b) La vélo voie verte des 2 mers – La sécurisation des passage sous ouvrages

Lors de la décision modificative n°1 de 2014, nous avons décidé d'implanter des dispositifs sous les passages des ponts pour assurer la sécurité des usagers.

36 franchissements étaient à prendre en compte. La pose, qui a débuté au 2^{ème} semestre 2014, est assurée par les agents du CTD.

A ce jour, **les 12 passages répertoriés comme les plus dangereux ont été sécurisés.** Pour terminer cette opération avant la période estivale, **24 passages restent à traiter.**

Je vous demande de bien vouloir :

- ratifier un crédit de paiement de 100 000 € sur l'article 458130, sous-fonction 01.

4) - La remise en état des quais de la Garonne à Lamagistère

Lors du budget primitif de 2013, je vous ai présenté l'opération de remise en état des quais de Lamagistère qui protègent les berges de la Garonne d'une part et soutiennent la RD 30e d'autre part.

Les travaux, relèvent de la compétence de 2 maîtres d'ouvrages : le Département pour la fonction soutènement de la RD 30e et la Commune pour la fonction protection des berges et chemin de halage. Ces travaux de nature similaire ont dû être **réalisés simultanément et en coordination.**

La commune n'ayant pas de services structurés pour assurer une maîtrise d'œuvre intégrée, a proposé au Conseil Général d'assurer la maîtrise d'ouvrage complète pour cette opération.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la partie relevant normalement de la commune a été approuvée par la commission permanente et signée le 24/02/2014.

La répartition financière est la suivante :

Conseil Général :

- talus RD 30e	230 000 €
- 20 % mur de soutènement (berges)	118 000 €
- Total (290 970 € HT)	348 000 €

Commune de Lamagistère :

- chemin de halage	350 000 €
- 80 % mur de soutènement (berges)	472 000 €
- Total (687 290 € HT)	822 000 €

- Total général 1 170 000 €

Les travaux seront terminés courant mai 2015.

A cet effet, je vous propose de bien vouloir :

- compléter les crédits de paiement en ratifiant un crédit de 348 000 € sur l'article 458119, sous-fonction 01.

5) Intempéries 2013- 2014 – Réparation des dégâts subis par le patrimoine routier départemental

Ce point fait l'objet d'un rapport spécifique.

IV - LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT ROUTIER DANS LE CADRE DU PLAN ETAT-REGION

L'État n'ayant réalisé, **sur le réseau transféré**, que partiellement les opérations inscrites au XIIème contrat de plan, celles-ci incombent désormais au département, les financements antérieurs restant acquis.

Ce programme est composé de deux parties :

- les opérations inscrites au plan pluriannuel d'origine,
- les opérations inscrites au plan complémentaire pour la sécurisation de l'entrée du département à partir de Laspeyres.

a) Opérations du XIIème plan Etat-Région :

Toutes les opérations sont terminées.

b) Opérations complémentaires de sécurité après modification du XIIème plan :

- La voie de raccordement à la déviation de Valence d'Agen sur la RD813, pour **1 675 812 € T.T.C.**

Les acquisitions foncières sont réalisées, les actes en cours de signature.

Les travaux sont en cours et seront terminés au 2ème trimestre 2015.

Cette opération coûtant moins cher que prévu, je vous propose de diminuer l'autorisation de programme de 275 812 € et de compléter les crédits de paiement en ratifiant un crédit de 396 822 € sur l'article 231511, sous-fonction 621.

V – INVESTISSEMENTS DIVERS

1 - Frais d'études

Les études correspondent à des prestations essentiellement confiées à des sociétés spécialisées qui ont pour mission :

- de prélever et d'analyser les matériaux à utiliser ;
- de réaliser les sondages indispensables à la mise au point de certains projets ;
- d'entreprendre des études particulières pour la réalisation de notices d'impact ou de projets de technicité spécifique comme les ouvrages de franchissement des fleuves.

Ces crédits sont également destinés à rémunérer la fourniture de supports tels que relevés de plans par les géomètres, ou par photographies aériennes. La confection de documents d'arpentage, qui permettent de concrétiser les acquisitions foncières, entre dans cette catégorie.

Je vous propose donc de bien vouloir :

- **adopter une autorisation de programme de 30 000 € au titre du programme de travaux général 2015,**

- **ratifier un crédit de paiement de 53 500 € sur l'article 2031 sous-fonction 621, (23 500 € au titre du programme 2014 et 30 000 € au titre du programme 2015).**

2 - Acquisitions foncières

Les travaux de voirie prévoyant des dégagements de visibilité, des modifications de tracé, des reconstitutions de fossés notamment, nécessitent parfois l'acquisition de terrains privés situés en bordure des itinéraires traités.

Cette année, il convient de prévoir une enveloppe de **100 000 €** destinée au paiement des prix de ventes, des indemnités accessoires, le cas échéant, pour le rétablissement des clôtures, des haies et frais notariés.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- augmenter l'autorisation de programme de 47 000 € correspondant aux acquisitions foncières de 2014,

- ratifier un crédit de paiement de 100 000 € sur l'article 2151 sous-fonction 621, au titre du programme 2014.

Le programme des études et acquisitions foncières pour 2015 est proposé en annexe 5.

3 - Investigations sur les ouvrages d'art

La surveillance des ouvrages d'art, régulièrement assurée par les agents de la Direction de la Voirie et de l'Aménagement et des subdivisions départementales, doit être complétée par des investigations faisant appel à des techniques spécialisées, telles que le contrôle des fondations par plongeurs et l'auscultation des superstructures à l'aide d'instruments de laboratoire.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- adopter une autorisation de programme de 40 200 € au titre du programme 2015,

- ratifier un crédit de paiement de 40 200 € sur l'article 203114 sous-fonction 621 au titre du programme 2015.

4 - Acquisition de véhicules et d'engins de travaux publics

Selon la formule de location avec option d'achat utilisée depuis quelques années, et qui nous permet un renouvellement progressif du parc des engins de travaux, les propositions pour 2015 portent sur :

- trois fourgons tôleés, deux pour la subdivision de Montauban et un pour la subdivision de Castelsarrasin,
- une saleuse en remplacement de la saleuse mutualisée entre les subdivisions départementales, qui doit être réformée ;
- un broyeur de branches pour déchets verts de gros volumes. Ce matériel sera mutualisé entre les services départementaux ;
- une brosse métallique pour le nettoyage des bordures sur le réseau routier départemental. Ce matériel sera mutualisé entre les subdivisions et le centre technique départemental ;
- une balayeuse adaptable sur le nouveau chargeur de la subdivision de Valence d'Agén.

5 - Acquisition de matériel de signalisation

Afin d'équiper en signalisation directionnelle et de police, les carrefours à aménager et de procéder aux implantations liées à des évolutions de régimes de circulation ou de priorité, une dotation de **120 000 €** s'avère nécessaire.

Par ailleurs, le renouvellement de la signalisation verticale sur plusieurs itinéraires départementaux fait l'objet d'une proposition de plan pluriannuel de rénovation qui vous est présenté dans un rapport spécifique.

Je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de 120 000 € ,
- de ratifier un crédit de paiement de 325 130 € sur l'article 2152 sous-fonction 621, au titre du programme 2015, (245 130 € au titre du programme 2014 et 80 000 € au titre du programme 2015).

VI - CREDITS D'ENTRETIEN ROUTIER

Pour pérenniser le patrimoine routier départemental, aujourd'hui pratiquement remis à niveau à 98%, nous avons décidé, depuis 2002, de **consolider et de renforcer les crédits d'entretien** des routes départementales.

Pour 2015, je vous propose de fixer à **2 823 000 €** la dotation de crédits d'entretien routier répartie comme suit :

☐ article 60633 sous-fonction 621 fournitures de voirie.....	270 000 €
☐ article 60633 sous-fonction 621 fournitures de voirie pour travaux en régie par CTD	550 000 €
☐ article 60633 sous-fonction 622 fournitures de voirie.....	40 000 €
☐ article 61523 sous-fonction 621 entretien et réparation par l'entreprise....	1 150 000 €
☐ article 61523 sous-fonction 622 entretien et réparation par l'entreprise....	40 000 €
☐ article 6135 sous-fonction 621 locations d'engins et modulaires.....	90 000 €
☐ article 62181 sous-fonction 621 remboursement rémunération personnels de l'ex Parc	683 000 €

Avec cette dotation, nous consacrerons **1 120 €** par km à l'entretien de notre voirie.

Comme chaque année, et après la **concertation organisée avec les conseillers généraux** dans chaque subdivision départementale, le projet de répartition des dotations par subdivision sera soumis à votre approbation lors de la prochaine session fiscale.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ce rapport.

☐

☐

☐

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

I – BILAN DES PROGRAMMES ANNUELS DE 2012 A 2015

- Prend acte de l'état d'avancement des programmes annuels 2012-2013, 2013-2014, ainsi que du programme 2014-2015 tels que définis en annexes 1-1 à 1-9 ;

II - PROGRAMME DE TRAVAUX POUR 2015-2016

a) Opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises (annexe 2)

- Adopte une autorisation de programme de 12 105 000 € au titre du programme 2015-2016 (41 opérations) ;
- Ratifie un crédit de paiement de 10 919 405 € sur l'article 231511, sous-fonction 621 (180 000 € au titre du programme 2012-2013, 1 239 405 € au titre du programme 2013-2014, 4 500 000 € au titre du programme 2014-2015 et 5 000 000 € au titre du programme 2015-2016) ;

b) *Opérations sur le réseau routier départemental réalisées en régie par le Centre Technique Départemental (annexe 3).*

- Décide d'intégrer au chapitre « renouvellement des couches de roulement hors agglomérations » 5 sections de routes départementales pour un montant de 570 000 € ne prenant en compte que l'achat des fournitures (granulats et liants) nécessaires à la réalisation des enduits superficiels ;
- Décide de confier au Centre Technique Départemental 2 opérations de protection d'obstacles fixes par la mise en place de glissières de sécurité et d'écrans moto dont le coût des fournitures nécessaires à ces opérations s'élève à 47 000 € ;
- Précise que pour les opérations susvisées, il convient d'intégrer le salaire des agents et l'amortissement du matériel nécessaire à la réalisation de ces travaux ;
- Ratifie à cet effet, l'inscription de 617 000 € au chapitre des crédits d'entretien routier sur l'article 60633, sous-fonction 621 et 617 000 € au chapitre 62181, sous-fonction 621 ;

c) *-les opérations d'investissement sur le réseau routier national transféré (annexe 4)*

- Adopte une autorisation de programme de 1 840 000 € au titre du programme 2015 sur les routes nationales transférées ;

- Ratifie un crédit de paiement de 1 415 000 € dont 775 000 € au titre de l'année 2014 et 640 000 € au titre de l'année 2015 sur l'article 231511, sous- fonction 621 ;

III - LES OPERATIONS SPECIFIQUES

1 - La rénovation des ponts canaux (ponts Bowstring)

- 4 ponts ont été remplacés et 3 doivent être réparés ;
- Adopté à cet effet, au titre de la réparation de l'ouvrage sur la RD 79 à Saint-Porquier, une autorisation de programme de 200 000 € ;
- Ratifie un crédit de paiement de 150 000 € sur l'article 23152, sous-fonction 621 ;

2 – Construction du nouveau Pont de Verdun-sur-Garonne

- Rappelle que depuis 2013, le Département verse les loyers répartis en :
 - loyer d'investissement,
 - loyer de maintenance,
 - intérêts financiers.
- Ratifie un crédit de paiement de :
 - 680 000 € sur l'article 16752 sous fonction 01,
 - 190 000 € sur l'article 6112 sous fonction 621,
 - 923 537 € sur l'article 66182 sous fonction 01 ;

3) Les itinéraires cyclables

a) travaux de la vélo voie verte en bordure du canal de Montech :

- Les opérations de confortement des berges entre Lacourt-Saint-Pierre et Montauban sont programmées pour 2015 par VNF ;

b) la vélo voie verte des 2 mers :

- 24 passages sous ouvrages reste à traiter ;
- Ratifie à cet effet, un crédit de paiement de 100 000 € sur l'article 458130, sous-fonction 01 ;

4) La remise en état des quais de la Garonne à Lamagistère

- Rappelle que le Conseil Général assure la maîtrise d'ouvrage complète de cette opération conformément à la délibération de la Commission Permanente du 24 février 2014 ;
- Précise que les travaux seront terminés courant mai 2015 ;
- Décide de compléter à cet effet les crédits de paiement, et ratifie 348 000 € à l'article 458 119 sous-fonction 01 ;

5) intempéries 2013 – 2014 - réparation des dégâts subis par le patrimoine routier départemental

- (cf délibération CG20150128_26)

IV - LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT ROUTIER DANS LE CADRE DU PLAN ETAT-REGION

a) Opérations du XIIème plan État-Région

- Toutes les opérations sont terminées ;

b) Opérations complémentaires de sécurité après modification du XIIème plan

- Voie de raccordement à la déviation de Valence d'Agen sur la RD 813 : 1 675 812 € T.T.C. (travaux terminés au 2ème trimestre 2015) ;
- Décide de diminuer l'autorisation de programme de 275 812 € et complète à cet effet, les crédits de paiement en ratifiant 396 822 € sur l'article 231511, sous-fonction 621 ;

V – INVESTISSEMENTS DIVERS

1 - Frais d'études (annexe 5)

- Adopte une autorisation de programme de 30 000 € au titre du programme de travaux général 2015 ;
- Ratifie un crédit de paiement de 55 500 € sur l'article 2031 sous-fonction 621 (23 500 € au titre du programme 2014 et 30 000 € au titre du programme 2015) ;

2 - Acquisitions foncières (annexe 5)

- Décide d'augmenter l'autorisation de programme de 47 000 € correspondant aux acquisitions foncières de 2014 ;
- Ratifie un crédit de paiement de 100 000 € sur l'article 2151 sous-fonction 621, au titre du programme 2014 ;

3 - Investigations sur les ouvrages d'art

- Adopte une autorisation de programme de 40 200 € au titre du programme 2015 ;
- Ratifie un crédit de paiement de 40 200 € sur l'article 203114 sous-fonction 621 au titre du programme 2015 ;

4 - Acquisition de véhicules et d'engins de Travaux Publics

- Approuve l'acquisition des équipements suivants pour 2015 selon la formule de location avec option d'achat :
 - trois fourgons tôlés, deux pour la subdivision de Montauban et un pour la subdivision de Castelsarrasin ;
 - une saleuse ;
 - un broyeur de branches pour déchets verts de gros volumes qui sera mutualisé entre les services départementaux ;
 - une brosse métallique pour le nettoyage des bordures sur le réseau routier départemental mutualisée entre les subdivisions et le centre technique départemental ;
 - une balayeuse adaptable sur le nouveau chargeur de la subdivision de Valence d'Agen.

5 - Acquisition de matériel de signalisation

- Adopte une autorisation de programme de 120 000 € ;
- Ratifie un crédit de paiement de 325 130 € sur l'article 2152 sous-fonction 621 au titre du programme 2015 (245 130 € au titre du programme 2014 et 80 000 € au titre du programme 2015) ;

VI - CREDITS D'ENTRETIEN ROUTIER

- Fixe à 2 823 000 € la dotation de crédits d'entretien routier ;

- Ratifie l'inscription du crédit global correspondant comme suit :

☐ article 60633 sous-fonction 621 fournitures de voirie.....	270 000 €
☐ article 60633 sous-fonction 621 fournitures de voirie pour travaux en régie par CTD	550 000 €
☐ article 60633 sous-fonction 622 fournitures de voirie.....	40 000 €
☐ article 61523 sous-fonction 621 entretien et réparation par l'entreprise.....	1 150 000 €
☐ article 61523 sous-fonction 622 entretien et réparation par l'entreprise.....	40 000 €
☐ article 6135 sous-fonction 621 locations d'engins et modulaires.....	90 000 €
☐ article 62181 sous-fonction 621 remboursement rémunération personnels de l'ex Parc	683 000 €

- Précise que 1 120 € par km seront consacrés à l'entretien de la voirie départementale ;
- Précise également que le projet de répartition des dotations par subdivision sera soumis pour approbation lors de la prochaine session fiscale.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET